

Délibération n° 2024-03-09-013

Extrait du registre des délibérations
Du Comité syndical du 9 mars 2024

Objet : ARRETES
ATTRIBUTION DES AIDES
- CONTRAT CHALEUR
RENOUVELABLE

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Pierre
CHASSANG

Date de convocation :
1er mars 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 138
Présents : 87
Pouvoir : 4
Votants : 91

Pour : 86
Contre : 0 –
Abstention : 2 – (LEON
Bernard, DONNET Anne-
Michèle)

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf mars à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Salle Harmonia à Veyre-Monton, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, COUPAT Sylvie, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, DA SILVA Carlos, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, CHAMBON Yves, VATIN Thierry, DURANTIN Christian, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, GABRILLARGUES Camille, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, CHAUVET Jean-Louis, LAMOUREUX Jean-François, BARRAUD Pierre

Suppléants ayant pouvoir :

BALLY Yannick, COURTADON Jacques, CAMPEAUX Eric, PELISSIER Patrick, GENTEUIL Bruno, MILLET Arnaud, DONNET Anne-Michèle, NEDELLEC Jean-Yves, MESTRE Noël, FAIVRE

Daniel, GUELON René, CLERMONT Max, VINCENT Claude, GHESQUIERE Chantal, NEHEMIE Patrick, PICHON Jean, WEIBEL Thomas, VIGIGNOL Yannick, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, GROSLIER Jean-Yves, JACQUARD Bernard

Pouvoirs :

MEALLET Roger-Jean donne procuration à LONGCHAMBON Vladimir, FANJUL José donne procuration à PINTE Emmanuel, TOURLONIAS Vincent donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, RAZAVET Jean-François donne procuration à PONTRUCHER Bruno

Secrétaire de séance : M. CHASSANG Jean-Pierre

ARRETES ATTRIBUTION DES AIDES - CONTRAT CHALEUR RENOUEVABLE

Le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du développement des énergies renouvelable thermiques sur le territoire du Puy-de-Dôme, il convient d'attribuer les aides dans le cadre du contrat chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME.

Le Président propose aux membres du comité syndical :

- D'attribuer les aides stipulées en annexe dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable
- D'autoriser le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n°22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 063-256300146-20240309-20240309013-DE

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PUY DE DOME

Attribution des aides dans le cadre du contrat
chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME



Considérant le Contrat Chaleur Renouvelable entre l'ADEME et TE63 conclu le 01/09/2023, comprenant :

- Un accord cadre de partenariat d'une durée de trois ans, déterminant les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur, TE63 étant l'opérateur territorial de l'ADEME ;
- Une convention de mandat confiant l'instruction, l'attribution et le mandatement des aides de l'ADEME, mandant, à TE63, mandataire.

Considérant l'enveloppe d'aides à l'investissement d'un montant prévisionnel total à hauteur de 264 840,20€, allouée au territoire pour l'aide à l'installation de 8 projets.

Considérant la procédure d'attribution, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, qui :

- Vérifie l'éligibilité des projets dans le cadre d'une commission d'engagement, avec l'appui technique de l'ADUHME ;
- Veille au respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME ;
- Détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire.

À l'issue, l'ADEME valide l'attribution des aides par la signature du procès-verbal ; TE63 assure l'instruction des dossiers présentés et conclut les contrats d'attribution d'aides avec les maîtres d'ouvrage (projets de contrats joints à la présente délibération) retenus par la commission d'engagement des aides.

Considérant la procédure de versements des aides, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, précisant qu'après la signature du contrat d'attribution, l'aide accordée au porteur de projet est versée à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives de la façon suivante :

- Versement de la totalité de l'aide à l'investissement à la mise en service de l'installation.
- Reversement possible de tout ou partie de l'aide au prorata de l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelable thermique, après le suivi d'une année complète d'exploitation.

Considérant que lors de la commission d'engagement des aides qui a eu lieu le 06/02/2024, ont été présentés et validés par l'ADEME les dossiers de demandes d'aides de :

1. Commune de Manzat, pour « **Installation d'une PAC géothermie pour les écoles maternelle et primaire** » à Manzat :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **225 720,00 € HT**
- Données de l'installation : **82,6 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (50 € x 82,6 MWh EnR x 20 ans) + (390 € x 65 ml)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **107 950 €**, soit **48%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :



• Versement de la totalité de l'aide à l'investissement à la mise en service de l'installation sur présentation des pièces justificatives.

2. Commune de Puy-Guillaume, pour « **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois** » à Puy-Guillaume :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **8 785,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 8 785
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **6 149,50 €**

Modalités de versement :

- Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

3. SARL Thierry Védrine, pour « **Etude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois sur une ancienne laiterie** » à Laqueuille :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **9 800,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 9 800
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **6 860,00 €**

Modalités de versement :

- Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

4. CAPPÀ Domaine du Marand, pour « **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois** » à Saint-Amant-Tallende :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **7 056,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 7 056
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **4 939,20 €**

Modalités de versement :

- Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

5. Commune de Saint-Saturnin, pour « **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois** » à Saint-Saturnin :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **5 438,79 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 8 785
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **3 807,00 €**

Modalités de versement :

- Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.



6. Commune de Dore l'Eglise, pour « **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois** » à Dore l'Eglise :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **10 850,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 10 850
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **7 595,00 €**

Modalités de versement :

- Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

7. Ville d'Issoire, pour « **Schéma directeur du réseau de chaleur** » à Issoire :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **31 925,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 31 925
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **22 347,50 €**

Modalités de versement :

- Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

8. Commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze, pour « **Création d'un réseau de chaleur bois** » à Saint-Julien-Puy-Lavèze :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **401 852,00 € HT**
- Données de l'installation : **157,6 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (21 € x 157,6 MWh EnR x 20 ans) + (390 € x 100 ml)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **105 192,00 €**, soit **26,2%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

- Versement de la totalité de l'aide à l'investissement à la mise en service de l'installation sur présentation des pièces justificatives.



RECAPITULATIF DES AIDES ATTRIBUEES

DEMANDEUR	PROJET	AIDE ATTRIBUEE
Commune de Manzat	Installation d'une PAC géothermie pour les écoles maternelle et primaire	107 950 €
Commune de Puy-Guillaume	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois	6 149,50 €
SARL Thierry Védrine	Etude de faisabilité pour l'installation d'une chaudière bois sur une ancienne laiterie	6 860 €
CAPPA Domaine du Marand	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois	4 939,20 €
Commune de Saint-Saturnin	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois	3 807 €
Commune de Dore l'Eglise	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois	7 595 €
Ville d'Issoire	Schéma directeur du réseau de chaleur	22 347,50 €
Commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze	Création d'un réseau de chaleur	105 192 € €
	TOTAL	264 840,20 €